



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-132

L'an deux mille vingt-six

Le sept juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 31

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROPPY, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Laurence RABOISSON CROPPY

Mélanie TRAVIER donne procuration à Nicolas TRICCA

Sylvie BROYER donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETARE DE SEANCE : Marie-Noëlle CHARLES

Rapporteur : Madame Christèle CROZIER, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et aux Séniors

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Soutien au projet de création du Centre de Ressources Territorial du Sud Lyonnais

Face au vieillissement de la population et à la complexité croissante des parcours de soins, un projet structurant émerge à l'échelle du Sud Lyonnais : la création d'un Centre de Ressources Territorial (CRT), porté par l'EHPAD du Centre Hospitalier de Givors.

Couvrant 27 communes dont toutes celles du Pays Mornantais, ce dispositif vise à mieux coordonner les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social autour des personnes âgées vivant à domicile. Sur ce territoire, qui compte plus de 12 000 habitants de 75 ans et plus, les besoins en accompagnement sont importants, notamment pour les situations complexes, souvent à la croisée de plusieurs dispositifs.

Ce projet émane du travail conjoint depuis de nombreux mois entre le Centre hospitalier de Givors et les 3 EHPAD qui lui sont rattachés, la CPTS des côteaux rhodaniens, les services de soins à domicile (dont l'AMAD) et les collectivités dont la Copamo via l'interCCAS.



Le CRT s'appuiera sur une structuration en trois pôles, adossés aux EHPAD publics existants, parmi lesquels figure celui de Mornant, situé au sein de la maison de retraite. Il proposera des actions concrètes : prévention (lutte contre les chutes, vaccination), lutte contre l'isolement, soutien aux aidants, mais aussi accompagnement renforcé à domicile pour éviter ou retarder l'entrée en établissement.

Parmi les innovations, le dispositif prévoit notamment une meilleure sécurisation des retours d'hospitalisation et une veille adaptée la nuit, souvent identifiée comme un point fragile dans le maintien à domicile.

Soutenu par une dynamique partenariale solide associant collectivités, CCAS et professionnels du médico-social, le projet pourrait voir le jour en 2027, sous réserve de validation par l'Agence régionale de santé.

Pour le Pays Mornantais, le CRT constitue un véritable levier pour améliorer concrètement la qualité de vie des aînés et de leurs proches : en renforçant les synergies entre acteurs locaux et en structurant des réponses mieux coordonnées, il favorise un maintien à domicile plus durable, dans les meilleures conditions de santé et de bien-être.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 09 JUILLET 2026

Notifié ou publié

le 09 JUILLET 2026

Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon /
www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

MARQUE son intérêt pour le dispositif Centre de Ressources Territorial du Sud Lyonnais, et soutient sa création sur le territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout courrier afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Marie-Noëlle CHARLES

PUBLIE LE 9 JUILLET 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

